



Créance URSSAF -association -CEA

Par **ETATSDEDANSE**, le **01/03/2016 à 19:08**

Bonsoir,rnrnJe suis bénévole d'une association qui emploie un professeur de danse en CEA (CCD d'usage de sept à juin-10h par semaine).rnCet été, des cotisations URSSAF n'ont pas pu être prélevées. rnMalheureusement, il s'agit d'une grosse somme pour une association comme la nôtre: 1130 euros de créances et il n'y a quasiment pas d'entrées d'argent à part le salaire de l'employée...rnL'URSSAF n'a pas contacté l'association pour cette créance. rnJe ne souhaite pas que l'association ait des problèmes avec l'Urssaf.rnJe vais procéder à un règlement d'une partie de la dette (113 euros) et je vais solliciter un échéancier sur 10 mois.rnPourriez-vous me conseiller des possibles aides pour que l'association puisse rembourser? (je n'ai pas envie de le retenir sur le salaire de l'employée)rnMerci de vos réponses.rnrnHodencq.M